

Prof. Sandra MAXIMIANO
ERGP Incoming Chair 2026
European Commission
DG GROW
Avenue des Nerviens 105
1040 Etterbeek
Belgium

Bruxelles, le 31 mars 2025

Ref: BS/025/2/MM

Cher Monsieur Dan Sjöblom,

PostEurop et ses Membres se félicitent de [l'appel à contribution concernant le programme de travail du GRESP pour 2026](#). C'est l'occasion de contribuer aux travaux du GRESP et de mettre en évidence les questions clés pour le secteur postal.

Le secteur continue de faire face à d'importantes transformations structurelles, notamment la baisse des volumes de courrier et l'augmentation de la pression concurrentielle dans le secteur des colis. Dans le même temps, les Membres de PostEurop opèrent dans un environnement réglementaire de plus en plus complexe.

Comme toujours, PostEurop aimerait profiter de cette occasion pour souligner les priorités suivantes à prendre en considération lors de l'élaboration du programme de travail du GRESP pour 2026 :

Cadre réglementaire : Priorité à la durabilité du service postal universel

- La durabilité à long terme de l'Obligation de Service Universel devrait être la priorité de la réglementation des services postaux. Les travaux du GRESP devraient viser à garantir que les opérateurs postaux disposent de la flexibilité nécessaire pour s'adapter à l'évolution des réalités du marché dans les États membres. Une plus grande flexibilité pour les États membres est essentielle pour ajuster les exigences de l'OSU, notamment la fréquence de distribution et les points d'accès au réseau, afin de s'aligner sur les besoins changeants des consommateurs, tout en maintenant l'OSU en tant que pierre angulaire de la cohésion sociale et économique.
- Le financement de l'OSU devrait être renforcé par une meilleure compensation et des procédures simplifiées pour les notifications d'aides d'État, réduisant ainsi la complexité et la charge administrative.

Priorité à l'efficacité réglementaire

- Étant donné l'impératif de renforcer la compétitivité industrielle de l'UE et la demande de priorisation plus stricte des ressources et de réduction de la bureaucratie résultant du climat géopolitique actuel, l'agenda du GRESP devrait donner la priorité à l'allègement des réglementations et des obligations d'information dans le secteur postal. Ceci est en ligne avec les conclusions du Conseil européen du 20/03/2025 sur la compétitivité, qui soulignent le besoin urgent de simplifier et de réduire les charges administratives pour stimuler la compétitivité de l'UE. Le Conseil a mentionné la nécessité de « ...déployer des efforts à tous les niveaux - UE, national et régional - pour garantir un cadre réglementaire clair, simple, intelligent et propice à l'innovation et pour réduire radicalement, de toute urgence, les charges administratives, réglementaires et d'information qui pèsent sur les entreprises et les administrations publiques... ». PostEurop suggère que le GRESP prenne en compte ce sujet en l'intégrant dans son programme de travail pour 2026.

- Une priorité essentielle devrait être de veiller à ce que la conformité réglementaire ne crée pas d'obstacles inutiles à l'efficacité des opérations postales. PostEurop demande au GRESP de prendre en compte l'impact cumulatif des réglementations sectorielles et horizontales sur les opérateurs postaux. Les interventions réglementaires doivent être soigneusement étudiées afin de ne pas affaiblir la stabilité financière des opérateurs désignés et de permettre l'innovation et la compétitivité.
- Dans le secteur des colis, les règles de concurrence horizontales existantes et les réglementations du marché numérique devraient rester les principaux outils pour remédier à tout déséquilibre potentiel qui pourrait apparaître, plutôt que d'introduire des réglementations sectorielles spécifiques supplémentaires.
Les droits des consommateurs et les mesures de protection devraient être traités dans les cadres intersectoriels existants de protection des consommateurs afin d'éviter toute duplication et complexité inutiles.

Résilience de l'infrastructure postale, développements technologiques, IA et Big Data

- PostEurop reconnaît que l'adoption de l'Intelligence Artificielle et du Big Data dans les services postaux offre des possibilités d'améliorer l'efficacité opérationnelle et l'expérience des clients. En explorant ces sujets, le GRESP devrait éviter de suggérer que de nouvelles réglementations soient ajoutées aux cadres réglementaires existants qui sont en place. Dans l'ensemble, l'environnement réglementaire devrait faciliter l'innovation et ne pas entraver l'adoption des avancées technologiques.
- En outre, la résilience des infrastructures postales est vitale face aux perturbations économiques, géopolitiques et technologiques. PostEurop pense qu'il serait bénéfique pour le GRESP de comparer la façon dont les opérateurs postaux soutiennent la stabilité de la chaîne d'approvisionnement et la continuité des services en temps de crise, en reconnaissant la valeur que les services postaux peuvent apporter dans de telles situations.

En résumé, PostEurop réitère son engagement en faveur d'un secteur postal durable et compétitif en Europe et suggère que le GRESP adopte une approche pragmatique lorsqu'il évalue les développements et les défis du secteur.

PostEurop reste déterminée à renforcer son engagement auprès du GRESP et est à sa disposition pour fournir des contributions qui soutiennent son travail, qui est de la plus haute importance pour les Membres de PostEurop.

Nous nous réjouissons de poursuivre notre coopération constructive.

Meilleures salutations,



Mme Elena FERNÁNDEZ-RODRÍGUEZ
Présidente



M. Botond SZEBENY
Secrétaire général

En copie:

- Mme Agnieszka SKONIECZNA, DG GROW, Cheffe d'Unité, Conditions d'investissement et Services publics
- Mme Christelle DEFAYE-GENESTE, La Poste, Présidente du CAE de PostEurop